



# A.D.E.R.A.

1, rue aux Fourmies  
Plouy Saint Lucien  
60000 BEAUVAIS

Association de Défense de l'Environnement des Riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé  
**Collectif Associatif « Un aéroport en ville c'est débile »**

Site : [www.adera-association.com](http://www.adera-association.com)

E-mail : [jbcervera@orange.fr](mailto:jbcervera@orange.fr)

Tél : 03 44 45 16 34

Beauvais, le 04.03.2010

Monsieur Nicolas DESFORGES  
Préfet de l'Oise  
1, place de la Préfecture  
60000. BEAUVAIS

Courrier R.A.R. ouvert.

Objet : Aérodrome de Tillé-Beauvais. Oise

-Divers rappels à la Loi et réponses à votre courrier du 25.12.2009, n° 6353

**Monsieur le Préfet,**

**L'ADERA vous souhaite la bienvenue dans notre département de l'Oise.**

Notre association existe depuis 1999 et vous êtes notre sixième Préfet.

Nous désirons ce courrier comme une base de réflexions, travaux et évolution vers une situation d'avenir moins conflictuelle, suivant votre volonté et vos réponses à l'ensemble des points exposés dans ce courrier ?

**Ce que l'ADERA requière :**

- Demande le respect du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens, du 19 Mai 2009, N°s0602049, 0602172, 0602175, annulant l'arrêté de PEB du 29 Juin 2006, à date du 02.01.2010 ayant laissé antérieurement six mois pour mise en place d'une nouvelle procédure de PEB, non respectée. Obligation de la loi n° 85-696 du 11 Juillet 1985 et modifiée du 28 Mars 1988 impose un PEB aux aérodromes.
- Demande un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) plafonné par arrêté Ministériel à maxi 19500 mouvements/an d'avions de plus de 34 tonnes.

De cette manière :

- les emplois seront préservés,
- Sous, la double contrainte, couvre feu et plafonnement, l'aérodrome pourra bénéficier de la loi d'Orly et ainsi supprimer la zone aéroportuaire « C » et aucune perspectives de zone « D ». Ce qui permettra aux zones industrielles de Beauvais et Tillé, ainsi qu'aux communes proches d'évoluer, sans contraintes urbanistiques.  
Références : Après l'article 10 bis, Assemblée Nationale, amendement adopté N° 164, section Logement et lutte contre l'exclusion, du 16 Décembre 2008. Si nos élus ne comprennent pas ce message, il faudra bien qu'ils s'expliquent... à leurs administrés.
- Demande le maintien du couvre feu et son extension aux normes de l'OMS, qui préconisent 8 heures de sommeil nocturne.
- Demande des aménagements de trajectoires de décollages.
- Demande un contrôle possible des trajectoires, libre sur internet comme inauguré à Marseille et financé par les élus locaux. L'ADERA n'a jamais accepté ce que l'on nous a imposé actuellement pour une fortune et dont nous n'avons encore rien vu !
- Demande une expertise de la loi sur les Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Tillé-Beauvais, approuvé par Arrêté Ministériel du 20 Mai 1985 et Arrêté du 7 Juin 2007 fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, avec carte IGN randonnées et OACI, à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CCE et pas de réunion SAGEB, dont nous attendons toujours le comité de suivi permanent des décisions de CCE...  
Pour l'ADERA, cet aérodrome ne peut pas répondre aux contraintes de sécurité de cette loi du 20 Mai 1985 et de ce fait, cet aérodrome ne peut pas bénéficier d'agrément de sécurité OACI, dans son exploitation actuelle. Cette demande est faite pour valoir responsabilité en cas de crash.
- L'ADERA entend rétablir des vérités galvaudées par nos élus, notamment :
- **Madame Caroline CAYEUX**, se vante publiquement et dans la presse d'être à l'origine du couvre feu. **Elle ment!** Pour écrire cela, l'ADERA se réfère au rapport officiel de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes (ACNUSA) de 2002, dont extrait : « **L'interdiction des vols de nuit est une revendication récurrente des associations de riverains.** » A aucun moment, il n'est écrit quoi que ce soit dans ce rapport officiel sur **Madame Caroline CAYEUX**. Elle n'a pas hésité lors de sa dernière campagne électorale municipale de Beauvais à diffuser un tract intitulé : « **L'ADERA vous ment !** »... Après cela, il ne faut pas vous étonner que l'ADERA ne soit pas de bonne composition. De plus, dans son mémoire en défense au Conseil d'Etat, en date du 16 Septembre 2008, recours porté contre son élection à la mairie de Beauvais, Madame Caroline CAYEUX a écrit et signé, extrait : « Les arbres du bois doivent être rasés (pour mémoire, vous demandiez à ce qu'ils soient bottés, pour ceux dépassant 20 mètres et c'est tout le bois qui a été rasé, sur ordre de la mairie de Beauvais, Bureau de l'Urbanisme. Ceci alors qu'à RCDG, il travaille à vouloir boiser aux alentours pour compenser positivement le bilan carbone...) s'ils atteignent une hauteur de 20 mètres. Or il s'avère que les habitations des riverains ne dépassent pas la hauteur de 15 mètres, ce qui est bien au dessous de 20 mètres. Une

différence de 5 mètres peut apparaître aux yeux de certains minime et pourtant dans de telles conditions les habitations ne sont en aucun cas exposées à quelconque risque. » !!! Madame Caroline CAYEUX ne se vante pas, en public et à la presse de ses écrits officiels qu'elle paraphe, face à une institution comme le Conseil d'Etat. Respect qui en dit long sur sa réelle personnalité... Dans ses affirmations écrites, Madame Caroline CAYEUX omet de mentionner la particularité de Plouy Saint Lucien qui est nettement en dessus du seuil moyen de la piste, à une altitude de 122 mètres, qui réduisent à néant son raisonnement... ainsi que les contraintes de la Loi, sur une trouée sans obstacle à 2% ?

- Demande une transparence sur les investissements de cet aéroport.
- Demande l'intégralité du rapport d'évaluation de la capacité aéroportuaire après travaux, validé par l'OACI. Décrets n° 96-88 du 10 Mai 1996 modifié et n° 84-617 du 17 Juillet 1984. Décrets qui déterminent quels types de projets aéroportuaires sont concernés par la procédure de débat public.
- Demande le respect de la chose jugée, décision du Tribunal Administratif d'Amiens, du 02.12.2008, N° 0600915, traitant des études d'impacts et enquêtes d'utilités publiques.
- Demande le respect du Code de l'Aviation Civile, Article R 224-3, chapitre 3 qui dit : « Les aéroports dont le trafic annuel moyen des trois dernières années a dépassé 200 000 passagers,... sont dotés d'une commission consultative économique... » Contrairement à votre réponse écrite du 25.12.2009, n°6353.
- Demande une visite sur place de la station d'épuration qui permet à l'aéroport de déverser comme cet hiver environ 100 tonnes d'antigel sur la piste, en respectant la loi sur l'eau ? Pour mémoire, la nappe phréatique de la Craie, qui passe sous l'aéroport est polluée depuis des années. Cette nappe est la plus grande réserve d'eau du Beauvaisis. Il est anormal que cette pollution soit passée sous silence et que la cause n'en soit pas dévoilée. L'« Or Bleu » est notre héritage aux générations futures. Le Développement Durable doit impérativement déjà passer par ce respect.
- Demande de connaître le document public du rapport d'évaluation de la capacité aéroportuaire, rapport obligatoire pour les travaux effectués à la piste, aéroport, etc..., définissant les perspectives de cet aéroport et sa certification, conformément à la publication dans l'AIP du statut d'aéroport, doit être certifiée par l'OACI, suivant sa réglementation obligatoire.
- Demande le respect de la Directive Européenne 2002/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26.03.2002, partie relative à la définition d'un aéroport et d'un aéroport, Journal Officiel n°L 085 du 28/03/2002 p. 0040-0046 : «Un aéroport est un aéroport qui enregistre plus de 50 000 mouvements par an de plus de 34 tonnes, en dessous, (comme le cas de Tillé-Beauvais) sa définition est un aéroport.» **Tenant compte de cette directive Européenne, nous vous demandons que le terme inapproprié d'aéroport soit banni à Tillé-Beauvais, au profit du terme légal « aéroport »**

## Ce que l'ADERA ne veut pas:

- Par courrier RAR, du 11.02.2009, adressé à Madame Chantal JOUANNO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, l'ADERA s'est officiellement opposée au dossier émanant de la SAGEB et intitulé « Projet de réaménagement de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (60) ». Copie de ce courrier de l'ADERA a été remis et annexé au P.V. de la CCE « aéroport » du 24 Juin 2009 en préfecture de l'Oise, par la SAGEB. (Annexes de l'ensemble des participants non disponibles sur votre site internet, hélas. Ce qui ne retranscrit pas la sincérité des débats aux personnes non présentes vous consultant... L'ADERA vous demande donc que les annexes des participants soient également disponibles sur votre site et pas filtrées en demande de visite interne). Dans son courrier à Madame la Ministre, faisant date officielle, l'ADERA demandait un contrôle de ces projets de réaménagements, par la CRCP. Aujourd'hui, arbitrairement, par abus de pouvoirs, des travaux sont en cours, permettant une extension des capacités de l'aérodrome. L'ADERA est contre ces méthodes. Beaucoup d'éléments présentés et non débattus de ce dossier sont de véritables tromperies, voir même le terme escroquerie serait plus approprié et nous sommes prêts à nous en expliquer à la CRCP.
- L'ADERA n'admet pas que tous les investissements du contribuable, consentis à cet aérodrome ne reposent que sur l'équilibre financier d'un bilan compensé, grâce à une société de transport public « Transport Paris Beauvais (TPB) ». Société qui s'octroie le monopole des navettes de cars aérodrome-Paris-aérodrome, en s'affichant sur ses cars comme « navette officielle », sans passer par appels d'offres. Ceci est contraire au fonctionnement loyal de régulation concurrentiel des marchés et fausse le jeu d'une concurrence impossible. L'ADERA demandera à la CRCP, par communication de ce courrier, en complément de sa procédure engagée, à ce qu'elle affirme sa position sur cette situation et autres.
- L'ADERA est farouchement opposée à la création de 11 postes fixes d'escaliers d'aéronefs. L'ADERA dénonce ce projet « **comme assassin** », sans tenir compte des riverains à environ 250 mètres de la piste qui devront supporter toute la pollution de cette activité. Pour ces gens, leur avenir se limitera « à une **loterie du cancer** » ! L'ADERA part du principe d'acceptation des déclarations écrites du Professeur Cancérologue Monsieur Dominique BELPOMME : « **Il est inacceptable de brader la santé des citoyens au nom de l'intérêt économique. Il est urgent d'éloigner les populations des aéroports ! C'est une question de santé publique.** » Une précision sur l'interprétation de cette déclaration pour laquelle l'ADERA lui donne valeur de Principe de Précaution. Cet aérodrome est situé en pleine zone\_urbaine. Il n'est pas à sa place, pour les projets de nos élus. Ce ne sont pas les gens qui sont venus se greffer à cet aérodrome qui était moribond. Ce sont nos élus qui ont permis son évolution actuelle, sans prendre en considération l'avis des riverains. Pour l'amiante, l'excuse a été : « On ne savait pas ! » Pour l'aérodrome de Tillé-Beauvais, il faudra bien des responsables à ces « **meurtres à venir** ». Déjà, dans la rue de Villers Saint Lucien à Beauvais, rue de riverains où il n'y a aucune activité industrielle particulière,

**nous dénombrons trop de cas de décès de cancers** divers ces derniers temps. Vous nous rétorquez que nous ne sommes pas en mesure de prouver la provenance de ces décès. Nous vous répondons que nous les additionnerons à ceux à venir avec les projets d'aménagements en cours...

- Seuls nos élus locaux, contrairement aux avis émis auprès de leurs administrés, dans leurs communes respectives, en trahissant leurs engagements, ont permis la situation actuelle, en favorisant les financements de cet aéroport et ses infrastructures extérieures, sous couvert de prétextes fallacieux de sécurité. Pour mémoire, extrait de ses déclarations électorales écrites de Monsieur Yves ROME qui est l'actuel Président des propriétaires de l'aéroport (SMABT) : « Yves ROME s'est prononcé sans équivoque contre le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé. » Aujourd'hui, c'est lui qui est à la tête des décisions, des subventions et financements qui permettent à cet aéroport d'évoluer sans aucune transparence. Ce qui permet d'écrire à l'ADERA, comme pour Madame Caroline CAYEUX, **Monsieur Yves ROME est un menteur !** Triste constatation sur nos élus décideurs du Beauvaisis... (Ceci étant et la population pas dupe, c'est compréhensible que environ 50% des électeurs ne désirent plus voter...) C'est lui également Monsieur Yves ROME qui a volontairement écarté l'ADERA de toutes les commissions du SMABT. En favorisant par contre une association APIA reconnue antérieurement illégale dans son action, par décision du Tribunal Administratif d'Amiens, n° de dossier 0602049-4, audience du 04.12.2007. Par conséquent, l'ADERA estime que les décisions prises par le SMABT, sont comme pour le PEB annulé, à considérer illégales.
- La décision du Jury de Déontologie Publicitaire, du 08.01.2010 est sans appel. Elle a annulé la publicité trompeuse de l'aéroport de Tillé-Beauvais, symbolisant un avion crachant feuille de ses réacteurs, alors que le bois de Plouy nous a été rasé ! Cette Publicité aurait coûté environ 200 000 € H.T. aux frais du contribuable et encore une fois financée sous l'aval et à la demande de nos élus. L'ADERA a déposé des recours auprès de la CRCP et du Trésorier Payeur Général, s'opposant au paiement par le contribuable d'actes illégaux. Après contrôle de la CRCP, nous entendons bien poursuivre les contrevenants en responsabilités personnelles, en espérant un autre aboutissement que l'affaire des caddies de Monsieur Jean-François MANCEL ? L'ADERA n'est pas une association politique, mais nos politiques nous ont tellement trahis qu'elle ne lâchera rien.
- L'ADERA s'oppose catégoriquement à tout ce qui traite de l'aéroport de Tillé-Beauvais, dans son rapport de Novembre 2008, de Monsieur Jacques DERMAGNE, mission confiée par Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République, traitant essentiellement de l'avenir durable de l'aéroport de RCDG et actuellement débattu en préfecture de la Région Ile de France, **à l'insu des Isariens**. Sans entrer dans l'ensemble des détails, il est écrit en page 15 extrait : « Le développement des activités sur d'autres aéroports (Beauvais, Vatry,...) ne devra pas être entravé, de telle sorte que les aéroports d'appui puissent naturellement se développer pour le fret la nuit et les low cost, les charters ou les micro-jets. » En aucun cas, l'ADERA n'acceptera de telles propositions non débattues par les premiers concernés, en préfecture de l'Oise. Cette trahison de la population, la plaçant encore une fois

devant le fait accompli est malhonnête et hélas sous la bénédiction de nos élus qui se défaussent de tous dialogues, comme des irresponsables et aussi avec votre soutien, en prenant bien soin à ce que la procédure du nouveau PEB ne soit pas entamée avant les élections Régionales de Picardie, pour ne pas polluer cette campagne de vérités !

- Puisque l'Etat semble prendre position et la main mise sur l'avenir de l'aérodrome de Tillé-Beauvais, alors, l'ADERA dans ses actions à venir, compte bien s'opposer à la Loi de Contribution Carbone si elle est mise en place. L'ADERA est favorable aux préconisations de Monsieur Nicolas HULOT. Mais une loi, pour qu'elle soit légale, elle doit être irréprochable et équitable, ce qui ne semble pas être le cas, puisque encore une fois, le carburant aviation ne sera pas taxé.
- L'ADERA est contre les pratiques commerciales de la compagnie Ryanair, qui affiche scandaleusement dans la presse des publicités de millions de billets d'avions gratuits et quasiment gratuits, tous annoncés sans charge et sans taxe ! Sans les subventions, ristournes, rabais, avantages publicitaires et autres accordés à Ryanair, avec la bénédiction de nos élus, cette pratique commerciale de concurrence déloyale ne serait pas possible. En débats publics de campagne électorale pour les Régionales de Picardie, le seul parti ayant invité l'ADERA, Europe Ecologie a annoncé que Ryanair représentait 8% du chiffre d'affaire de l'aérodrome ! N'ayant pas de transparence, nous ne savons pas d'où Europe Ecologie sort ce chiffre, mais, si tel est bien le cas, nous avons bien affaire à l'aérodrome de Tillé-Beauvais, à un véritable scandale d'escroquerie ?
- L'ADERA n'est pas contre le fait que des gens puissent voyager par avion. Mais le billet doit au minimum avoir le coût de la trace bilan carbone. Ce ne doit pas être au contribuable lambda de payer les voyages des gens. Ceci est un détournement de l'argent du contribuable qui pourrait servir à bien autre chose, surtout en sachant que seulement 4% des passagers venant à l'aérodrome de Tillé-Beauvais profitent à l'Oise.
- Arrivera vite le moment où nos élus Députés seront obligés face au cas d'Air France de prendre position et assumer leurs responsabilités. Alors la situation de l'aérodrome de Tillé-Beauvais sera critique. Dans les mois à venir, l'ADERA va tout mettre en oeuvre pour se faire entendre dans ce sens auprès de l'Assemblée Nationale et du Parlement Européen. Si Air France n'a pas de ligne à Tillé-Beauvais, Ryanair et l'aérodrome, en affichant à leurs clientèles cet aérodrome comme « aéroport de Paris-Beauvais », nous sommes bien dans le cadre d'une concurrence déloyale. Copie de ce courrier sera transmis au siège de Air France. En d'autre temps prémonitoires, l'ADERA avait écrit au Président de la République Monsieur Jacques CHIRAC, ce qui arrive aujourd'hui à Air France, qui n'est pas du seul fait de Ryanair, mais qui y contribue. Déjà, nous n'avons pas été entendu...

Pour conclure, Monsieur le Préfet, à votre prédécesseur, nous ne voulions plus écrire, qu'en lui transmettant nos courriers en écrivant directement au Président de la République.

Vous êtes nouveau en préfecture de l'Oise, l'ADERA à voulu vous laissez le temps de vous installer avant ce courrier.

L'ADERA est une association de défense de l'Environnement et des Contribuables, reconnue par ses années d'expérience, même si elle n'a pas d'agrément officiel.

Elle ne servira jamais de faire valoir à des projets que ses adhérents n'acceptent pas.

Mais l'ADERA s'est toujours voulu constructive et de dialogues.

Ce que nous vous décrivons dans ce courrier, n'est probablement pas les échos qui ont dû vous être commentés sur notre association et nos actions ; ni même la vision idyllique de l'aérodrome de Tillé-Beauvais qui a dû vous être exposée.

L'ADERA est bien décidé à continuer ses actions.

Sous quelles formes ?

**Tout dépendra de vos réponses.**

Nous sommes ouverts aux dialogues, mais pas aux mépris.

Comme mis en intitulé, ce courrier est fait pour être largement diffusé et prendre date.

Si pour certains, l'ADERA a des défauts, on ne peut pas lui reprocher sa franchise ou d'être incompétente.

Veillez agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Pour l'ADERA, son Président Jean-Baptiste CERVERA**